

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 1<sup>er</sup> Février 2017

Date de convocation :  
Le 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1<sup>er</sup> février à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 16 janvier 2017.

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 06  
- de votants : 06  
  
- délégués suppléants : 14  
- de présents : 04  
- de votants : 04

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Alexia BAUDOUX.

Absents excusés : (05)

M. Grégory LELONG ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Laurence PÉAN ; M. Jean-Noël VERFAILLIE ; Mme Yveline DRUELLE.

\*\*\*\*\*

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
II/001/17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Secrétaire de Séance :  
M. Pierre LABONTÉ

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup>, 4, 8 et 9 ;

Nos Réf : PL/IC

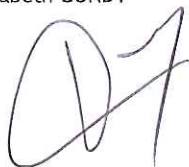
Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

OBJET : Budget prévisionnel 2017.

Vu le débat d'Orientations Budgétaires et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 lors du Comité de Direction du 14 décembre 2016 ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et années susdits.  
La Présidente,  
Élisabeth GONDY

Le Comité de Direction du 14 décembre 2016 a décidé une demande de subvention à la CAVM d'un montant de 775 900, 00€.



Suite au vote du budget de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes métropole en Conseil Communautaire du 16 décembre 2016, il est accordé une subvention pour l'année 2017 de 725 900,00€ pour financer les activités de l'OTCVM ainsi que 50 000,00€ au titre de la mise à disposition de personnel par Valenciennes Métropole. Aussi, à partir de ce montant, le projet de budget 2017 est présenté et annexé.

La Présidente :  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.



Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 01<sup>er</sup> février 2017,

- D'adopter le Budget prévisionnel 2017
  - Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement pour un montant de : 974 870 €uros,
  - Au niveau de l'article pour la section d'Investissement pour un montant de : 10 000 €uros.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**ADOpte :**

- le Budget prévisionnel 2017 :
  - Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement pour un montant de : 974 870 €uros,
  - Au niveau de l'article pour la section d'Investissement pour un montant de : 10 000 €uros.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 1<sup>er</sup> février 2017

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

